



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 6 juillet 2026*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Déclaration sans suite du marché n°2025-027DRT - Travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord**

L'An Deux Mille Vingt Six, le 6 juillet à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :**

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Guy ARMANET, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Laurent PAPAIZIAN, Gilles SIMEONI

**Pouvoirs :** Philippe CIMINO à Pierre ORSINI

**Absents :**

Michel ROSSI, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

**OBJET : Déclaration sans suite du marché n°2025-027DRT - Travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 28 mai 2025, sous forme de marché à procédure adaptée, pour l'attribution du marché public n°2025-027DRT – Travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord avec une date limite de réception des offres fixée au 30 juin 2025 à 13h00 ;

Considérant que l'absence de notification des subventions attendues n'a pas permis l'attribution du marché avant l'expiration du délai de validité des offres ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la commande publique, il convient de déclarer le marché sans suite pour un motif d'intérêt général, en raison des éléments en raison des éléments précédemment exposés ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

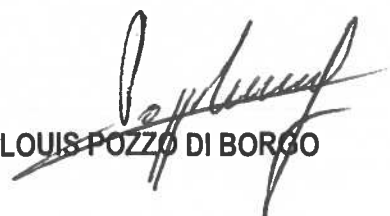
**AUTORISE (A l'unanimité)**

La déclaration sans suite du marché n°2025-027DRT - Travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration de Bastia Nord ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**LOUIS POZZO DI BORGO**